

**SciencesPo**  
ÉCOLE DOCTORALE

**« J'ai aimé  
chaque jour  
de la thèse »**

**Flora VERN**

Docteure en Droit

Soutenance du 3 octobre 2018

Sujet de thèse :  
*Les objets juridiques*  
*Recherches en droit des biens*



## SOUTENANCE DU 3 OCTOBRE 2018



*De gauche à droite :*

M. William Dross,  
Professeur des universités à l'Université Jean Moulin Lyon III (rapporteur)

M. Philippe Jacques,  
Professeur des universités à l'Université de Savoie Mont-Blanc (directeur de thèse)

Mme Flora Vern

M. Jean-Louis Bergel,  
Professeur émérite des universités à l'Université d'Aix-Marseille

M. Michel Vivant,  
Professeur émérite des universités à l'Institut d'études politiques de Paris

M. Rémy Libchaber,  
Professeur des universités à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne (rapporteur)

Mme Blandine Mallet-Bricout,  
Professeure des universités à l'Université Jean Moulin Lyon III



K. D. : Chère Flora, félicitations pour votre doctorat en droit que vous venez d'obtenir à Sciences Po le 3 octobre 2018 !

Pourriez-vous récapituler votre parcours académique et les raisons pour lesquelles vous avez opté pour le droit plutôt qu'une autre discipline, Sciences Po plutôt qu'un autre établissement ?

F. V. : Après le baccalauréat, j'ai choisi de réaliser toute ma licence à Tallinn, en Estonie, dans une école où j'ai surtout étudié la science politique et suivi de nombreux cours d'économie, de philosophie et de droit. J'aime toutes ces disciplines, mais j'ai choisi de **poursuivre en droit pour la rigueur qu'offre le raisonnement juridique** : celle-ci me permettait de me détacher plus facilement de mes propres opinions et d'avoir en face de moi un véritable « objet » d'étude. Les juristes se cachent souvent derrière la technique, qui apparaît comme une mécanique bien huilée. Ce peut être un défaut si l'on n'en est pas conscient, mais cela permet aussi de prendre du recul.

Après ma licence, je savais que, si je restais à l'international, il me serait très difficile de revenir en France pour y travailler. J'ai donc choisi de rentrer. Pour être tout à fait honnête, je suis arrivée à Sciences Po un peu par hasard, car il y avait une procédure bien établie pour les étudiants ayant un cursus à l'étranger. Les **formations** proposées en master étaient également très **adaptées à des profils atypiques**, notamment pour les personnes qui n'avaient jamais fait de droit français.

Et j'ai toujours été très bien accueillie à Sciences Po ! J'ai donc suivi le master Carrières judiciaires et juridiques proposé par l'École de droit avant de commencer ma thèse.





À quel moment dans votre parcours avez-vous su que vous vouliez vous engager dans un doctorat ?

Cette vocation universitaire m'est venue pendant ma licence. Les enseignants que nous avions étaient américains pour la plupart, et nous demandaient des research papers pour nous évaluer. Il s'agissait de petits mémoires de recherche d'une quinzaine de pages dont nous devions définir nous-mêmes le sujet.

Enfant, je n'ai jamais aimé le système scolaire, avec ses apprentissages très cadrés, mais je me suis épanouie dans la recherche. **J'aime surtout le fait de construire un raisonnement et de jongler avec les sources** pour parvenir à un argumentaire solide. Après mon mémoire de licence (car il y en avait un), je savais donc que je voulais faire un master et une thèse.

Le choix du sujet a-t-il été difficile à faire ?

Le choix du sujet n'a pas été arrêté en une fois. C'est toujours **un long processus de maturation**. Je savais que je voulais travailler sur la propriété, car la plupart de mes thèmes de recherche en licence se rattachaient de près ou de loin à cette question. J'avais concentré mes efforts sur l'économie politique classique et, spécifiquement, son application au contexte de la colonisation au début du XXe siècle.

Les rapports d'appropriation étaient une question récurrente, tant dans l'économie interne que dans les sociétés traditionnelles. Une autre difficulté était celle de la légitimation de ces rapports de propriété dans le discours politique et juridique de l'époque (et d'aujourd'hui), ce qui supposait d'étudier la manière dont on se représente la propriété. Telles étaient mes premières interrogations.

Et puis tout a basculé : en étudiant le droit des biens, j'ai découvert des mécanismes techniques dont le fonctionnement et, souvent, l'occultation, étaient plus intéressants d'un point de vue scientifique. J'ai donc recentré mes recherches sur ce que j'appelle les objets juridiques, c'est-à-dire les choses telles qu'elles sont perçues par le droit, notamment (mais pas exclusivement) dans le cas de l'appropriation.

**Au fil du temps, ces questions de droit positif ont totalement occulté celles qui avaient constitué ma première motivation.** J'ai fait une thèse de casuistique, presque exclusivement technique, dont la dimension critique n'apparaît qu'en filigrane et porte uniquement sur les représentations du droit de propriété dans la doctrine juridique... et j'assume ce choix. Mon sujet a donc beaucoup évolué au fil du temps.

Vous avez obtenu votre doctorat au bout de quatre ans de recherche, comment décririez-vous ces quatre années écoulées et votre collaboration avec le directeur de thèse ?

Pour moi, le doctorat a été une expérience unique. J'ai aimé chaque jour de la thèse, et j'ai toujours eu plaisir à m'y mettre dès le matin. On est libre d'organiser son temps et son lieu de travail, ce qui suppose de s'imposer une certaine discipline. J'ai surtout travaillé chez moi, sauf pour les livres que je ne pouvais emprunter que dans les bibliothèques, mais d'autres doctorants vivent littéralement dans les bureaux de leur



institution (qui sont généralement des salles communes). C'est toujours un travail solitaire, parce que l'on est seul avec son sujet, ses doutes et, très souvent, ses choix : on ne peut pas tout lire ni tout traiter, il faut borner le sujet pour qu'il demeure dans les limites du raisonnable.

C'est aussi une épreuve physique si l'on veut finir rapidement - les financements n'étant pas infiniment extensibles. J'ai passé mes journées, mais aussi beaucoup de nuits et de weekends sur ma thèse. Cela entraîne nécessairement des sacrifices, notamment dans la vie sociale ou sentimentale. **On trouve dans la thèse un bonheur différent, à condition d'y goûter pleinement.**

J'ai également eu la chance que tout se passe très bien avec mon directeur de thèse, qui est très humain, approchable et qui m'a consacré beaucoup de temps pendant ces quatre années. Au début de ma thèse, nous étions convenus d'un mode de fonctionnement compatible avec nos souhaits respectifs. Il a fait bien plus que ce à quoi il s'était engagé... L'important est, je crois, de se mettre d'accord sur les attentes de l'un et de l'autre.

# CODE CIVIL DES FRANÇAIS.

Qu'est-ce que la recherche a changé dans votre compréhension du droit ?

**La recherche permet de se forger une conception du droit (ou de tout objet d'étude) beaucoup plus personnelle que celle que l'on peut tirer des ouvrages et, notamment, des manuels de cours.** C'est aussi une connaissance plus éclatée, puisque l'on devient spécialiste de quelques questions et donc relativement moins pointu dans les autres branches.

Cela dit, si la recherche a modifié ma compréhension du droit, l'enseignement a été tout aussi enrichissant. **Il est inutile d'approfondir un sujet si l'on n'est pas capable de l'expliquer...** ce qui est aussi le but de la thèse, même si l'on s'adresse alors à un public de spécialistes.

J'ai également beaucoup appris au contact de mes étudiants.



Derrière beaucoup de questions naïves en apparence, on découvre des difficultés auxquelles on n'avait pas pensé, étant enfermé dans des constructions théoriques que l'on tient pour acquises. Pour moi, la recherche est avant tout un échange intellectuel.

Aviez-vous un objectif professionnel précis en choisissant le doctorat au départ et si oui a-t-il changé à l'issue des quatre années de recherche effectuées ?

Je voudrais poursuivre une carrière dans l'enseignement et la recherche, de préférence en France. C'était déjà mon objectif en commençant la thèse.

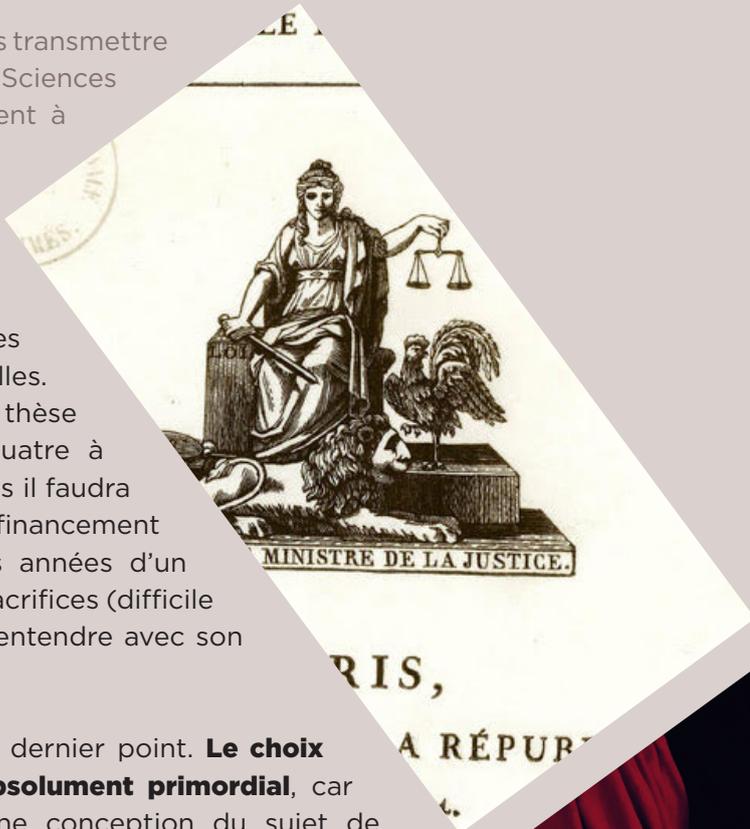


Quel message souhaitez-vous transmettre aux étudiants doctorants de Sciences Po et à ceux qui réfléchissent à faire le choix d'un doctorat ?

Je leur dirais de penser aux questions pratiques avant de se lancer dans la théorie. Par là, j'entends des choses très basement matérielles. En sciences sociales, la thèse représente, en moyenne, quatre à six années pendant lesquelles il faudra trouver des sources de financement (notamment après les trois années d'un contrat doctoral), faire des sacrifices (difficile de fonder une famille), et s'entendre avec son directeur de thèse.

On néglige trop souvent ce dernier point. **Le choix du directeur me semble absolument primordial**, car il faut partager une certaine conception du sujet de recherche, être raisonnablement d'accord sur la méthode et sur les "questions qui fâchent" (fréquence des rendez-vous et relectures).

Surtout, **il ne suffit pas de trouver un pont de domaine, mais quelqu'un que l'on respecte et apprécie humainement**, car il y a nécessairement une ou deux discussions dures pendant la thèse. Il faut savoir continuer de jouer le jeu en s'appréciant. La qualité de la relation avec le directeur a une influence déterminante tant sur le fond que sur la forme de la thèse, et même jusque dans les choix relatifs à la soutenance. J'ai eu beaucoup de chance avec le mien.



K.D.  
Copyright © 2018 École Doctorale

